

ÉCHOS

du pays

n°169

Bulletin d'informations de Haimps

Janvier 2021

Bonne année
2021

La fibre



p.8

La gestion des cours d'eau



p.12

Le tout-petit et la lecture



p.22



Recensement citoyen

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en janvier, février et mars 2005 doivent se faire recenser le mois de leur naissance pour être convoqués à la journée défense et citoyenneté.

Cette démarche est obligatoire et ouvre des droits.



Bibliothèque

Jours et horaires d'ouverture au public :

Lundi : 15h00 - 17h00

Mercredi : 16h - 18h30



Déchets

Collecte des ordures ménagères : tous les mercredis matin à partir de 5h

Collecte tri sélectif : une fois tous les 15 jours le lundi à partir de 5h.

Distribution des sacs jaunes : ils sont disponibles à la mairie toute l'année.



horaires de la mairie

La mairie est ouverte :

Le lundi de 14h00 à 18h00

Le jeudi de 14h00 à 18h00

Le vendredi de 9h00 à 12h00

Le Maire assure une permanence le samedi matin de 8h30 à 10h00.



Inscription sur la liste électorale

Les personnes récemment arrivées dans la commune, ou celles qui ne l'auraient pas encore fait, peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales.

L'inscription sur la liste électorale de Haimps entrainera automatiquement votre radiation de la liste où vous êtes actuellement inscrit.



Photos

Nous vous rappelons que vous êtes invités à nous proposer des photos pour la page de garde du journal communal. Les photos non retenues figureront quand même dans notre journal au fil des pages.

La photo de ce numéro est proposée par Océane Rousselle.



Mairie de Haimps

1 Place du 11 novembre 1918 17160 Haimps

Tél. : 05 46 58 57 88 • Fax : 05 46 58 24 25

Courriel : mairie@haimps.fr • www.haimps.fr

Directeur de la publication : Thierry Goujeaud, Maire /

Réalisation : Commission communication / **Impression :** SEDI Equipement

Tirage : 210 exemplaires / **Dépôt légal :** 4^{ème} trimestre 2020

Ont participé à ce numéro : Odile Fouchet, Géraldine Marchal, Jennifer Gabeaud, Sylvia Benoist, Carole Toulotte, Philippe Barbeau

Photo de couverture : Océane Rousselle

SOMMAIRE

Janvier 2021

2 INFOS PRATIQUES

3 EDITO

4 SITUATION SANITAIRE

5 ACTUS

- Elections
- 11 novembre 2020
- La boum de Noël
- La fibre pour tous
- Sacs ou bacs collectifs ?
- Brèves

12 DOSSIER

- La gestion des cours d'eau

15 VIE SCOLAIRE

- Ecole et cinéma
- Mon animal imaginaire

16 VALS DE SAINTONGE

- Infos familles
- Mode d'accueil pour enfants
- A chacun son empreinte
- L'esprit local

18 PAGES LIAISON

- Les droits des sols
- Invitation à la lecture
- Phil'o
- Le sipar
- Le plastique, incontournable ?

22 CULTURE-LOISIRS

- Le tout-petit et la lecture
- Les chapitreries des tout-petits
- Les ateliers des enfants
- La boîte à livres
- Patrimoine
- Vie associative

32 PAGE JEUX

33 RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Réunion du 21 septembre
- Réunion du 19 octobre

39 HISTOIRE DE MON VILLAGE

40 LE DESSIN DE PHILIPPE

EDITO



Thierry Goujeaud,
maire de Haimps

Mesdames, Messieurs, chers Amis,

2020 aura été une année malheureusement inoubliable... nous sommes soulagés de la voir s'achever !

La crise sanitaire que nous traversons a bouleversé beaucoup de choses. 2020 aura été une année très particulière, avec un premier confinement qui nous a fait connaître une période totalement inédite, improbable, déconcertante voire par moment irréelle.

L'été s'est déroulé sans grandes manifestations, nos associations se sont retrouvées sans activités.

Nous nous sommes efforcés de maintenir notre service public, de faire appel à la solidarité pour venir en aide à la population, avec nos moyens.

Nous avons essayé de vous accompagner au mieux.

Une nouvelle équipe municipale s'est installée mais, avant que nous n'ayons bien pris nos marques, un deuxième confinement nous est tombé dessus.

Moins anxiogène, parce que déjà connu, mais tout aussi incertain pour la situation de chacun et l'avenir de tous.

En quelques mois, un virus nous aura obligés à revoir totalement notre mode de vie.

Mais heureusement, 2021 arrive. Que cette année soit celle du renouveau, qu'elle nous apporte de nouvelles raisons d'espérer, que reviennent le désir et la joie, retrouvons le bonheur d'être ensemble.

Pour la nouvelle année, le Conseil municipal, le personnel communal et moi-même vous souhaitons plein d'inspiration et d'ambition, de nouvelles idées et la concrétisation de vos projets.

Toute l'équipe vous envoie ses meilleurs vœux pour 2021 !



Un plan de déconfinement en quatre étapes

Le déconfinement va s'étaler sur plus de deux mois...

Le chef de l'État a donné les grandes lignes d'un déconfinement qui devrait s'étaler jusqu'à début février – sauf reprise de l'épidémie.

Première étape : depuis le samedi 28 novembre

- **Commerces** – Les commerces de proximité – ainsi que les services à domicile – vont pouvoir rouvrir, sous un protocole sanitaire renforcé dont les règles ne sont pas officiellement connues. Il est cependant quasiment certain que la jauge sera fixée à un client pour 8 m². Les commerces pourront ouvrir jusqu'à 21 heures. L'interdiction faite aux grandes surfaces de vendre un certain nombre de produits tombe automatiquement. Les magasins seront-ils autorisés à ouvrir le dimanche pendant le mois de décembre ? Cela se fait sur demande des commerçants dans le cadre des "dimanches du maire" (les maires peuvent accorder 12

dimanches d'ouverture par an aux commerçants de leur commune).

- **Culture** – A partir du 28 novembre les bibliothèques et archives peuvent rouvrir. Mais pas les théâtres, cinémas ou salles de concert.
- **Cultes** – Les cérémonies religieuses dans les lieux de culte sont autorisées dans la stricte limite de 30 personnes.

- **Déplacements** – Il faut continuer à rester chez soi, à renoncer aux réunions privées, aux rassemblements familiaux, à tous déplacements non nécessaires. Les attestations de déplacement restent en vigueur dans la limite de trois heures et vingt kilomètres.

- **Activités extra-scolaires** – Elles sont à nouveau autorisées mais uniquement en plein air.

Deuxième étape : depuis le mardi 15 décembre

- **Couvre-feu** – Fin des attestations. Couvre-feu

sur tout le territoire de 20h à 6h du matin.

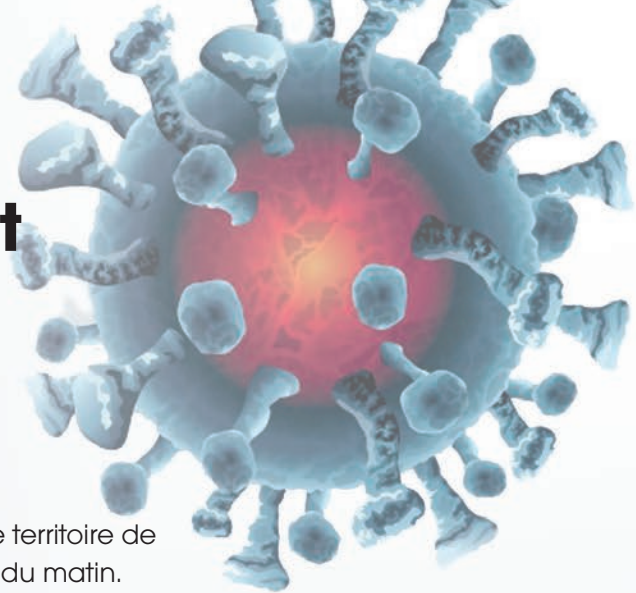
- **Rassemblements** – Les grands rassemblements sont interdits ainsi que les événements festifs dans les salles à louer.
- **Bars et restaurants** – Pas de réouverture.
- **Activités extrascolaires** – Autorisées y compris en lieu clos.
- **Sports d'hiver** – Stations de ski fermées.

Troisième étape : jeudi 7 janvier

- **Culture** – Réouverture des cinémas, théâtres, musées.

Quatrième étape : mercredi 20 janvier

Ce n'est qu'à cette date que la vie pourrait reprendre un cours à peu près normal. Les restaurants et salles de sport pourront rouvrir. Les lycées pourront reprendre un fonctionnement normal avec des classes complètes. Les étudiants eux devront patienter encore un peu (vers le 10 février).



POUR RAPPEL LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE :

- à la mairie
- à la bibliothèque
- dans un rayon de 50m au tour de l'école
- au marché



COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Elections

Les résultats des élections sénatoriales en Charente-Maritime

Deux anciens et un nouveau...

Les élections sénatoriales ont eu lieu le dimanche 27 septembre 2020. En Charente-Maritime 1 793 électeurs sénatoriaux ont été appelés à élire 3 sénateurs. Compte-tenu du nombre d'habitants dans le département, il s'agissait d'un scrutin proportionnel.

Nuances	Nom de la liste	Voix	%	Nbre élus
LDVD	Liste d'union pour la réussite de la Charente-Maritime	828	47,21%	2
LRN	Liste localiste présentée par Le Rassemblement National pour le rééquilibrage territorial	54	3,08 %	0
LDVG	Agir pour la Charente-Maritime	372	21,21%	0
LSOC	Une gauche aux côtés des territoires	500	28,51%	1

Les élections régionales et départementales

Changement de date ou pas ?

Les prochaines élections régionales et départementales devraient avoir lieu en mars 2021. En raison de l'épidémie de Covid-19 et son impact sur l'organisation des élections, le Premier ministre a confié à Jean-Louis Debré une mission pour définir dans quelles conditions le scrutin pourrait être maintenu en mars 2021 ou reporté.

La commission de contrôle des listes électorales

CONSTAT

Dans le cadre du transfert des compétences de l'ancienne commission administrative au maire par la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016, le législateur a institué une commission de contrôle dans chaque commune, compétente pour exercer un contrôle a posteriori des décisions du maire.

Sa composition est régie par l'article L. 19 (IV à VII) du code électoral.

SA COMPOSITION

Une conseillère municipale :
Fabienne GODIN

Un délégué de l'administration désigné par le Préfet :
Jacques SAUTON

Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance :
Sylvia BENOIST.

Vos sénateurs pour les 6 prochaines années



Daniel LAURENT
(LDVD)



Corinne IMBERT
(LDVD)



Mickaël VALLET
(LSOC)

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix

Mercredi 11 novembre à 11h30 a eu lieu au monument aux morts la pose d'une gerbe et l'observation d'une minute de silence en présence du Maire, de ses adjointes et de notre porte drapeau. Cette cérémonie devant avoir lieu en présence restreinte, nous vous proposons de trouver ci-dessous le message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Homage à tous les « Morts pour la France »

C'était il y a un siècle. Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire. Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La partie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Sol-

dat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ».

Il y entre avec ses millions de

frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.



Une cérémonie commémorative en format restreint

La BOUM de Noël

La mairie avait eu l'envie, cette année, d'innover concernant Noël. La COVID19 en a décidé autrement.

Le nombre de personnes réunies en même temps dans un même lieu étant limité à 6 personnes, et les salles des fêtes interdites au public, il a fallu repenser une nouvelle fois la BOUM de Noël. 30 enfants étaient inscrits à cette manifestation et devaient être accompagnés par leurs parents et famille proche, au nombre de 36 adultes. Un bel après-midi se dessinait devant nous mais ...



joie en cette période si maussade.

Changement de lieu pour se diriger vers le préau de l'école

Quel enfant n'a pas rêvé un jour de surprendre le Père Noël en train de déposer les cadeaux au pied du sapin ? ou de passer par la cheminée ?

Eh bien cette année, il a fait une étape dans sa tournée sous le préau de l'école. C'était le dimanche 13 décembre.

Ce cher monsieur rondouillard et barbu vêtu de rouge a donc pu, malgré tout, distribuer les cadeaux et un baluchon plein de gourmandises afin de passer un moment convivial en famille autour d'un bon goûter.

Chaque famille a été convoquée, dans un décor de fête avec chants de Noël en fond so-

nore, à un horaire différent tout au long de l'après-midi, afin que personne ne se croise.

Complices du Père Noël

La grande nouveauté de cette année a été d'offrir un jouet à chaque enfant. Comme le père Noël est très occupé à cette période de l'année, et ne voulant pas lui en demander de trop, nous avons pu faire nos commandes dans deux magasins appartenant à deux habitantes de la commune : « SAC&GOSS » à Matha, et « Mille et un jeux » à Cognac.

Les membres de la commission ont emballé les cadeaux non pas avec du papier ordinaire mais avec du tissu à la façon « Furoshiki ».

Ce fut un après-midi très agréable avec des enfants heureux et gâtés.

Jennifer GABEAUD



Nouvelle organisation

La fête devait avoir lieu dans la salle des fêtes avec musique, danse, goûter, distribution de cadeaux par le Père Noël avec photos en famille etc...

Ne voulant décevoir nos bambins, la commission ANIMATION a une nouvelle fois réfléchi et a tout mis en place pour illuminer cette journée, et donner de la

Le « Furoshiki » est un art japonais traditionnel de pliage et de nouage du tissu. Cette méthode est une véritable alternative aux emballages plastiques et papiers, 100 % récup' et zéro-déchet.

La fibre pour tous

La fibre à HAIMPS c'est pour le premier trimestre 2021

Le Département a confié sa Délégation de Service public pour une durée de 25 ans à Charente-Maritime THD (filiale à 100% d'Orange) avec pour mission principale de déployer 270 000 prises FTTH dans tout le département hors des zones de déploiements privés (Agglomérations de La Rochelle, de Saintes ; de Rochefort et la ville de Royan).

Objectif de l'opération

Raccorder à la fibre optique avant la fin 2022 tous les logements et tous les locaux à usage professionnel de la Charente-Maritime.

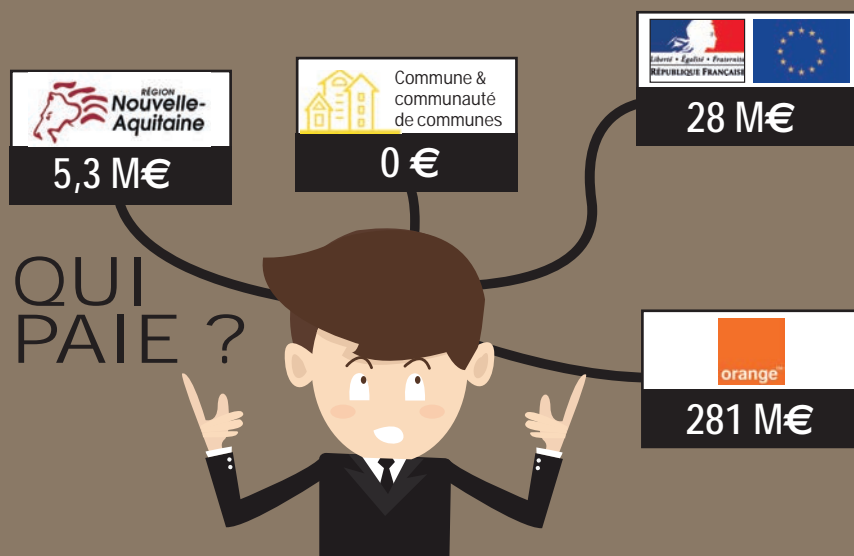
- Durée de 25 ans
- Tranche ferme : toutes les prises hors zone AMII et hors CDA de La Rochelle
- Tranche conditionnelle : CDA de la Rochelle hors zone AMII
- Armature principale du réseau (collecte, transport) enterrée pour éviter les aléas climatiques
- Prise en compte de toutes les prises isolées
- Tous les nouveaux foyers raccordés pendant les 25 années
- Déploiement à réaliser en 5 ans maximum avec des prises dans chacun des EPCI dans les 3 premières années.

La fibre optique c'est quoi ?

C'est un fil en verre ou en plastique qui permet la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités. Plus rapide que l'ADSL avec un débit

de 100 mb/s, avec une durée de vie supérieure, moins sensible aux atmosphères extérieures, moins chère que le cuivre de l'ADSL et avec un entretien du réseau moins coûteux.

RÉPARTITIONS DES INVESTISSEMENTS



Questions-Réponses

Comment se déroule le déploiement de la fibre optique dans une commune ?

L'opération se décompose en 4 grandes phases :

1. Un premier relevé terrain permet d'identifier chaque habitation de la commune, de définir les lieux d'implantation des équipements techniques et d'évaluer les projets d'aménagement urbain de la commune afin d'assurer un dimensionnement optimal du réseau.
2. S'ensuit une phase d'études qui permet de concevoir le plan du réseau à venir et définir précisément son déploiement habitation par habitation.
3. La troisième phase est consacrée à la construction de la partie amont du réseau : installation du Nœud de Raccordement Optique, câblage de transport souterrain, pose des armoires...
4. La quatrième phase est consacrée à la construction de la partie aval du réseau permettant la distribution de tous les logements de la zone. Cette phase peut s'étaler sur plusieurs mois en fonction de la typologie de l'habitat.

Est-ce qu'on est obligé de s'abonner ?

Non, c'est à vous d'initier une demande de raccordement auprès d'un fournisseur d'accès à internet. La démarche d'abonnement via la fibre repose donc sur une décision individuelle et volontaire.

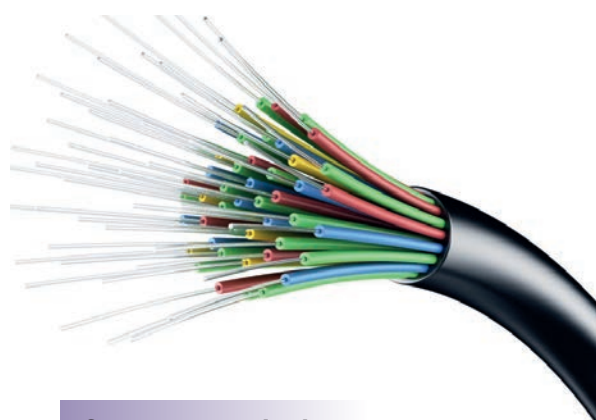
Faut-il changer d'opérateur ?

Le réseau de fibre optique construit par CM THD est ouvert à tous les FAI ce qui signifie que peuvent circuler sur ses tuyaux les services de tous les FAI qui choisissent de les utiliser.

Si votre opérateur n'a pas choisi de proposer des offres d'abonnements via le réseau construit par CM THD, et si vous souhaitez bénéficier du potentiel offert par la fibre optique, un changement d'opérateur peut s'avérer nécessaire.

Quel est le délai pour être raccordé ?

Le raccordement final intervient au moment où le particulier ou l'entreprise prend un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI). Le délai de raccordement dépendra des offres des FAI et est en moyenne de 1 à 3 mois.



Comment savoir si on est éligible ?

www.charentemaritimetreshautdebit.fr/tester-mon-eligibilite/

Quels sont les opérateurs internet présents sur le réseau fibre ?

La liste des opérateurs présents sur le réseau est consultable sur : www.charentemaritimetreshautdebit.fr

Quelles sont les offres de services ?

Les offres de services commencent à 100 Mbits contre 2 à 20 Mbits pour l'ADSL classique.

Combien ?

Les coûts des offres des fournisseurs internet sont très proches de l'ADSL. Les coûts d'installation varient en suivant la difficulté pour le raccordement du logement.

Que dois-je faire chez moi ?

Si vous avez un raccordement sous-terrain vous devez retrouver vos plans d'accès aux réseaux, dégager l'accès au réseau et retrouver le regard des réseaux. Si vous avez un raccordement aérien vous devez élaguer vos arbres pour permettre le passage de la Fibre et présenter un point d'accès au niveau de votre façade pour faire entrer la Fibre dans votre maison.

Sacs ou bacs collectifs ?

Rappelez-vous il y a un peu plus d'un an maintenant, avait eu lieu une réunion publique concernant la collecte des ordures ménagères, c'était le 23 septembre 2019.

Monsieur MORILLON, responsable de la conteneurisation, des méthodes de collecte et des matériels utilisés, avait expliqué le fonctionnement des nouveaux camions robotisés et la nécessité que les bacs soient placés à droite de la route sur le circuit de ramassage. 53 emplacements vous avaient été proposés.

Par la suite, les clichés et un ca-

Pour rappel

Une fois les emballages recyclables triés (sac ou bac jaune), le verre déposé dans la borne verre, Le papier emporté dans la borne papier, Et les déchets alimentaires dans le composteur,

Il ne reste dans le sac noir que :

- Des produits d'hygiène (cotons démaquillants, cotons tiges, serviettes hygiéniques...)
- Les petits objets cassés
- Les couches si vous n'utilisez pas de couches lavables !

LE TRI C'EST FACILE !
TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



Papiers, cartonnets, briques, bouteilles, flacons, pots, barquettes, films plastiques, boîtes de conserve, canettes, aérosols, couvercles, opercules, collerettes...

hier de doléances avait été mis à disposition à la mairie. Seulement, six personnes sont venues donner leurs avis et remarques. Nous avons pris note de ces réflexions.

Le nouveau conseil municipal étant en place

Les membres du conseil ont voulu se repencher sur le dossier, Mme GABEAUD, 2^{ème} adjointe et Mr le Maire ont pu rencontrer Mr MORILLON le 15 octobre 2020, afin de refaire un point.

Le passage aux bacs collectifs sera obligatoire au 1^{er} janvier 2022. Et comme nous ne sommes pas la seule commune à être encore au ramassage en porte à porte, le fait de commencer le nouveau système de collecte en 2021, permettra de faire des modifications plus facilement.

Lors du conseil municipal suivant du 19 octobre 2020, après explication et discussion, nous avons fait la demande auprès du CYCLAD pour passer en bacs collectifs au 1^{er} janvier 2021.

Quelques travaux !

Les emplacements ont été aménagés temporairement, dans l'attente d'éventuelles modifications, aussi bien sur demande des habitants de Haimps ou du CYCLAD. Nous nous donnons un an, afin de valider définitivement les dispositions.

Nouveau calendrier

Les poubelles noires seront ramassées toutes les semaines les mercredis et les jaunes, toutes les deux semaines, toujours les lundis. A partir de 2022, tout sera collecté de manière hebdomadaire.

Nous vous demandons bien évidemment de respecter ce qui a été mis en place, c'est-à-dire de ne pas déplacer les containers, mettre les sacs dans les bacs collectifs et non pas à côté, même si le plus proche de chez vous est plein. Vous pouvez aller au suivant, ils ne sont pas attirés à certaines maisons.

Jennifer GABEAUD

CÉRÉMONIE DES VOEUX

Compte-tenu de la situation sanitaire liée à la lutte contre la covid-19, il n'y aura pas de cérémonie des vœux en 2021. Nous vous proposons de nous retrouver dès que la situation le permettra au cours d'une manifestation conviviale

ÉCHOS du pays

Nous saluons l'arrivée de Carole qui est venue compléter la commission communication et qui nous apporte son expérience professionnelle pour la mise en page.

Que pensez-vous de la nouvelle version de votre bulletin d'informations ?
N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.



Les quatre arbres qui seront arrachés pour l'implantation de l'antenne relais seront remplacés par la société Orange.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, les conditions n'étant pas réunies pour réussir une collecte de qualité, l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête

facebook

La page facebook se nomme
COMMUNE DE HAIMPS.

N'hésitez pas à cliquer sur j'aime !!



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants :

Mr Gérard BERNARD,
rue du Canton

Mr Christophe RIDOIS,
rue du Commerce

ÉLAGAGE

Au cours du mois d'octobre nous avons fait élaguer, par une entreprise spécialisée, un peu plus de 16 kms de haies et palisses.



Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles de :

*Noah Buquet
Bernard Fanchon
Jean-Pierre Boissinot*

free mobile

En décembre 2020, mise en service du partage 4G/5G.

Cette introduction repose sur un partage entre les normes 4G et 5G de la bande de fréquence 700 MHz déjà déployée sur ce site.

Comprendre les enjeux de la gestion des cours d'eau

JOURNÉE D'INFORMATION DU SYMBA À BREVILLE LE 14 SEPTEMBRE

La Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et la Protection des inondations (GEMAPI) est une compétence exercée par des établissements publics à l'échelle des bassins hydrographiques, tels que le SYMBA.

Il est indispensable que les collectivités et les élus, acteurs clés pour gérer les cours d'eau dans l'intérêt de tous, acquièrent une bonne connaissance de la problématique et des solutions envisageables. C'est donc l'objectif que s'était fixé le SYMBA en proposant cette formation aux élus pour leur permettre de mieux appréhender les enjeux de la gestion des cours d'eau et de découvrir les dynamiques naturelles d'écoulements (principes de l'hydromorphologie).

A noter que, pour la gestion des cours d'eau, la France est divisée en 6 grands bassins hydrographiques gérés par des agences de l'eau. La Charente Maritime dépend de l'Agence de l'eau Adour Garonne (AEAG).

L'hydromorphologie

Les cours d'eau évoluent au fil du temps : le lit se déplace, les berges se modifient. Une rivière n'a pas toujours la même morphologie en raison de l'érosion, des dépôts, des crues.

Le Briou, près de la fontaine du Merle Blanc



Inondation à Haimps en 2014
au bord du chemin blanc

Mais ces modifications s'intensifient sous l'influence des interventions humaines : moulins, barrages, aménagements divers et, entre autres la transformation des rivières sinueuses en cours d'eau rectilignes.

On appelle " continuité écologique " la libre circulation des poissons et le libre transport sédimentaire.

Si le débit du cours d'eau se ralentit (sous l'effet d'un barrage, par exemple) les sédiments* se déposent et la température de l'eau augmente, ce qui entraîne une diminution de l'oxygène, le développement de bactéries et, à terme, la mort des poissons. D'autre part, plus l'eau est chaude, plus elle s'évapore. L'excès de sédiments est un problème (envasement) mais le manque de sédiments aussi.

Pour faciliter leur vie (habitat, agriculture, circulation, etc.) les hommes sont intervenu intensément sur la morphologie des cours d'eau de multiples façons. Par exemple, l'assèchement de zones humides (qui avaient un rôle de filtre) a entraîné une perte de biodiversité et a nuit à

la qualité de l'eau et à la bonne recharge des nappes phréatiques. Lors de précipitations très importantes sur des sols à l'hygro-métrie insuffisante, les inondations se révèlent plus graves. En perpétuant certaines pratiques (suppression des haies, transformation des prairies en grandes cultures, imperméabilisation des sols etc.), le ruissellement est accéléré et l'infiltration inhibée (érosion des sols).

En modifiant le cours des rivières en leur imposant une morphologie rectiligne, on a aggravé les inondations en aval, (cf. à Saintes). L'une des solutions utilisées actuellement consiste à ré-aménager des méandres pour que les sédiments se répartissent plus naturellement. Draguer un cours d'eau est une pratique à proscrire (les sédiments utiles pour la biodiversité ne se déposent plus, le cours d'eau s'élargit et les berges se dégradent.)

Services rendus par les zones humides.

Actuellement, en France, 2,5 millions d'hectares de zones humides ont disparu dont 67 % entre 1960 et 1990. (voir encadré page

suivante)

Évaluation de l'état global des cours d'eau

Cette évaluation se fait sur deux critères : état chimique et état écologique, ce dernier étant subdivisé en état physiologique et état biologique.

1- L'état chimique mesure la présence de paramètres chimiques, comme par exemple les nitrates.

2- L'état écologique comprend :

- l'état physiologique qui se mesure à partir d'indices déterminés pour la survie des algues, poissons et autres animaux (diversité de la faune et de la flore aquatiques),
- l'état biologique qui témoigne de la présence, en bon état, du vivant..

Changement climatique

En 40 ans, le changement climatique a eu, évidemment, une influence majeure sur les cours d'eau.

Pour exemple, en Charente maritime, nos cours d'eau ont 20 % de moins de débit.

En conséquence, les ressources en eau diminuent car liées à un déficit de la recharge des nappes alors que les besoins pour les différents usages, notamment agricoles, sont en aug-



Cours d'eau rectiligne



mentation.

Donc, les intérêts des différents partenaires sont souvent en contradiction : besoins en eau potable, bétail, tourisme, pêche, navigation, irrigation...

A noter qu'un agriculteur perd une partie conséquente de son patrimoine par l'érosion anormale et le ruissellement provoqués par des pratiques culturales erronées. Il a donc tout intérêt à adopter des solutions pour éviter ces inconvénients.

en compte les préconisations suivantes :

- Préserver nos zones humides,
- Entretenir les abords des cours d'eau et travailler à leur renaturation,
- Ne pas systématiser les solutions (modération et adaptation aux cas particuliers)
- Eviter l'érosion des sols en ayant des pratiques culturales adaptées (ne plus drainer des zones humides, ne plus supprimer des haies),
- Eviter l'élevage intensif et l'exploitation forestière.

Odile Fouchet

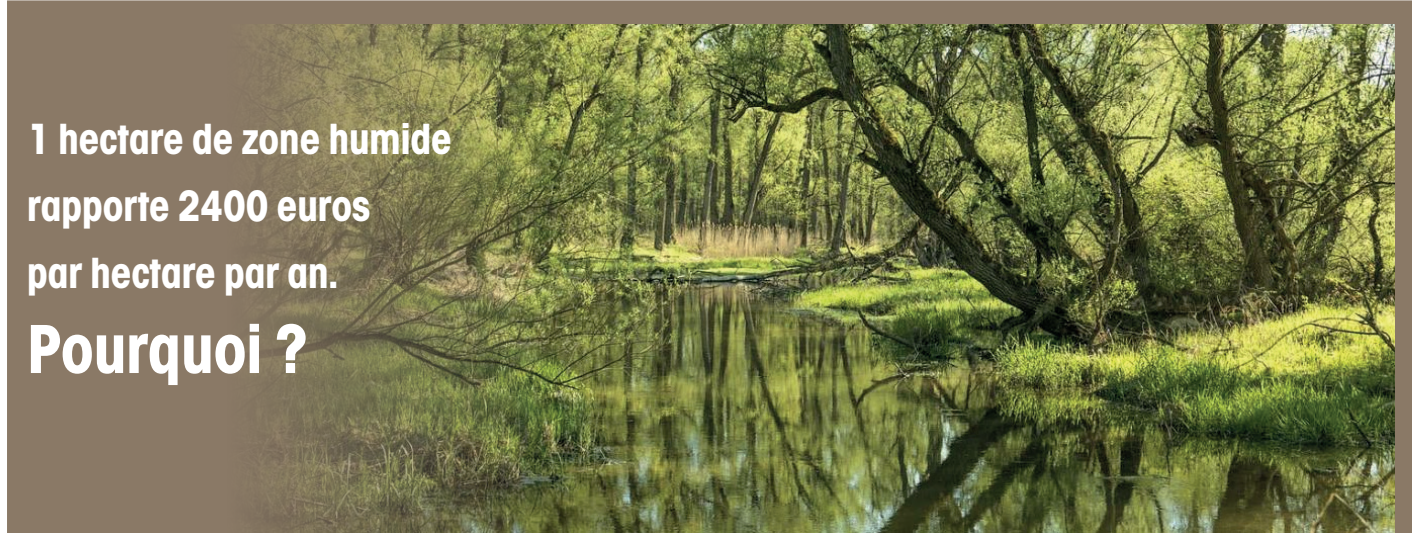
Conclusions

Afin d'améliorer la gestion de nos cours d'eau et éviter d'aggraver les catastrophes liées à la sécheresse ou aux inondations, il est indispensable de prendre

* sédiments : limons, sables et graviers

Les actions et travaux menés par le SYMBA doivent entrer dans un cadre législatif et réglementaire précis. Législatif, à travers la loi dite « LEMA » (Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques), réglementaire à travers le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) élaboré par l'Agence de l'Eau et le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) élaboré par l'EPTB (Etablissement Public Territorial de bassin) pour le bassin versant du fleuve Charente dont fait partie l'Antenne et ses affluents.

Tout cela pour atteindre les objectifs de bon état des eaux de surface et souterraines définies au niveau européen par la loi cadre sur l'Eau de 2000.



**1 hectare de zone humide
rapporte 2400 euros
par hectare par an.
Pourquoi ?**

Une zone humide :

- Retient l'eau et alimente régulièrement les rivières,
- C'est un support à la vie (poissons, nurseries, plantes, insectes et autres animaux).
- Elle permet le maintien en bon état des masses d'eau pour les prélèvements liés

à l'eau potable (à noter qu'actuellement certaines masses d'eau sont tellement polluées qu'elles ne peuvent même plus être traitées pour devenir de l'eau potable).

- Elle régule la température.
- Elle offre des prairies pour le bétail.

- Elle limite les effets néfastes des inondations, des sécheresses et autres calamités agricoles, elle joue le rôle de station d'épuration car elle contient des filtres naturels.
- C'est aussi un piège à carbone.

Les actualités de l'école de Haimps



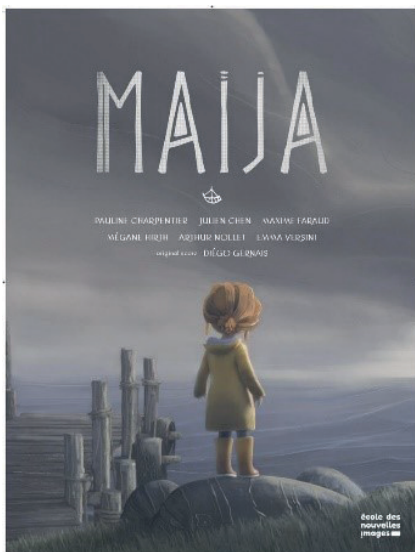
Cette année scolaire est un peu particulière du fait de la situation sanitaire.

Néanmoins, de nombreux projets devraient ponctuer cette année.

• Ecole et cinéma :

Les CE1-CE2 et les CM1-CM2 doivent participer cette année au dispositif « Ecole et cinéma ». Ce dispositif permet aux enfants de découvrir 3 films au cours de l'année.

La première séance qui devait avoir lieu le 23 novembre a été reportée à une date ultérieure. Malgré tout, les CE1-CE2 ont pu visionner entre le 27 novembre et le 13 décembre plusieurs courts-métrages mis à disposition gratuitement par le festival du film de Poitiers.



• Mon animal imaginaire

Les CM1-CM2 sont inscrits au concours « Mon animal imaginaire » qui se déroule au cours du mois de décembre.

Les productions des élèves seront affichées aux fenêtres de la classe, n'hésitez pas à venir voir les travaux des enfants à partir de la rentrée de janvier !

Certains projets sont reportés tel que la plantation d'une haie en partenariat avec la chambre d'agriculture.

Le marché de Noël a dû être annulé en raison de la situation sanitaire.

Nous espérons que les autres projets prévus cette année pourront se dérouler normalement.

Les élèves et les enseignantes de Haimps vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.



Info Familles

Pour répondre plus globalement aux parents sur leurs questions liées à la famille, un numéro unique 06 07 34 47 64 vous permet soit d'échanger par téléphone, soit de prendre rendez-vous.

Le lieu de rendez-vous sera fixé en fonction de vos disponibilités (horaires décalés possibles) et au plus près de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Ce service est disponible sur l'ensemble du territoire et l'accueil y est personnalisé, anonyme et confidentiel.

Contact

Espace Infos Familles

06 07 34 47 64

eif@valsdesaintonge.fr

Recherche de mode d'accueil pour les enfants

La famille s'agrandit ? Vous déménagez ? Il vous faut trouver un mode d'accueil pour votre enfant ?

Les Relais Assistantes Maternelles Parents sont là pour vous aider à **choisir le mode d'accueil qui correspond à vos besoins et à vos attentes.**

Spécialistes de la petite enfance, Catherine, Sophie, Cécile ou Angélique sauront vous orienter sur **un accueil collectif ou individuel** en fonction de vos contraintes (horaires décalés, besoins réguliers ou ponctuels).

Dès janvier 2021, ce nouveau dispositif vous permettra, en un seul rendez-vous, d'avoir la présentation de toute l'offre du territoire (multi-accueils, Maisons Assistantes Maternelles, liste des Assistantes Maternelles et garde à domicile) et un accompagnement pour faire vos démarches soit d'inscription (pour les structures gérées par Vals de Saintonge Communauté), soit de parents-employeurs (contrat ASS-

MAT, déclaration Pajemploi...).

Un contact au plus près de chez vous :

• Secteurs Loulay/Aulnay
Angélique CORRE

06 08 92 98 48

ramp-loulay@valsdesaintonge.fr

• Secteur Saint-Jean d'Angély
Catherine DECAUX

06 07 81 10 37

ramp-angely@valsdesaintonge.fr

• Secteurs Saint-Savinien /
Tonnay-Boutonne

Cécile NEVEU

06 64 20 52 57

ramp-stsavinien@valsdesaintonge.fr

• Secteurs de Matha/Brizambourg

Sophie RAVON

06 08 06 49 25

ramp-matha@valsdesaintonge.fr

Retrouvez sur

www.valsdesaintonge.fr/ramp

toutes les missions et événements organisés par les RAMP des Vals de Saintonge.

Un film « A chaque jour son empreinte »

Découvrez les Vals de Saintonge à travers l'histoire de Léane et de sa famille !

Paysage, patrimoine, services publics (accueil des entreprises, rénovation de l'habitat, accompagnement social, accueil des enfants), activités et événements (piscine, canoë, vélo, balade,

concerts)... un bel aperçu du territoire et de ses atouts.

Partagez la vidéo sur le facebook de Vals de Saintonge Communauté !

Vous pouvez aussi la visualiser sur www.valsdesaintonge.fr/film.



L'esprit LOCAL

Votre nouvelle place de marché

Conscients que la situation actuelle va faire évoluer le comportement des citoyens et bouleverser à court et moyen termes les modes de consommation, les élus de Vals de Saintonge Communauté ont cherché de quelle façon accompagner durablement commerçants, producteurs et habitants pour faciliter les achats et ainsi maximiser la consommation en local.

Au sein de la commune, une habitante Mme Florence ARRAMY, est commerçante dans le centre-ville de Matha. Elle fait partie de ce dispositif « L'Esprit local » avec son magasin de maroquinerie et de jouets pour enfants : SAC&GOSS.



Interview

Comment, en tant que commerçante, avez-vous découvert cette plateforme ?

J'ai découvert la plateforme grâce aux Vals de Saintonge et plus particulièrement Pascal Talierie. Il m'a appelée suite à une conférence, et se doutait que je serais partante. Ensuite un second contact avec les conseillers de la mairie de Matha.

Comment y avez-vous adhéré ?

Pour l'adhésion, j'ai reçu un mail de la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) présentant la plateforme et avec en pièce jointe, le bulletin d'inscription.

Un gros travail s'est-il imposé derrière cette adhésion ?

Pour adhérer ce fut très simple, car une fois que vous êtes inscrit par mail, les démarches vous sont données et l'accès à votre boutique est déjà mise à votre disposition avec toute la présentation que les fondateurs « Mickaël & Gaëlle » ont créé. Une formation est, bien sûr, offerte. Donc vous n'avez plus qu'à enregistrer les produits.

Que peut-on retrouver sur votre e-boutique ?

Les articles présents sont la maroquinerie, les jouets et cadeaux, l'univers bébé. Un peu de tout se trouvant en boutique physique. Cette plateforme permet de vendre mes articles mais aussi, incite le client à venir découvrir la boutique lorsqu'elle est ouverte.

Comment les consommateurs peuvent-ils acheter ?

Ils achètent directement sur le site par CB sécurisée et choisissent leur mode de livraison.

En raison de la situation sanitaire et de ce second confinement, votre magasin est actuellement fermé, comment pouvons-nous faire pour récupérer nos articles achetés en ligne ?

Dans les modes de livraison, il y a le choix entre la voie postale ou le retrait au magasin en système de drive.

Est-ce que cette nouvelle façon de consommer a sauvé votre commerce durant cette période ?

Je confirme que ce nouveau mode de consommation a sauvé ma boutique et a même permis de me faire connaître par plus de personnes du canton et même au-delà.

Un dernier mot ?

Cette façon de travailler ne me déplaît pas. J'espère la développer grâce à « L'Esprit Local », tout en gardant ma boutique physique, car ce que j'aime avant tout dans mon métier c'est le contact et les échanges avec vous mes chers clients, et ça « internet » ne pourra jamais le remplacer !

Rendez-vous sur www.lespritlocal.fr

Jennifer GABEAUD

Les droits des sols



Vous souhaitez faire des travaux : construire, démolir, créer des ouvertures, transformer un bâtiment, implanter un abri de jardin, poser des panneaux photovoltaïques...

Quelques soient la nature et l'importance du projet, vous devez, dans un premier temps, consulter la Mairie qui vous conseillera ou vous dirigera vers les services compétents.

En fonction des travaux, les démarches administratives sont différentes mais il y a un guichet unique, c'est la Mairie.

Le permis de construire

- Pour des constructions nouvelles,
- Pour des agrandissements selon la surface de plancher et la zone dans le PLU

- Pour un changement de destination d'un immeuble modifiant les structures porteuses ou la façade...

Dans certains cas, le recours à un architecte est obligatoire.

La déclaration préalable

Elle est exigée pour des constructions, aménagements, installations et travaux qui, en raison de leurs dimensions, de leur nature ou de leur localisation, ne justifient pas l'exigence d'un permis de construire.

- Construction nouvelle comprise entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher (silo, cuvier, abri de jardin...)
- Extension d'habitation selon la zone dans le PLU et la surface
- Modification de façade (couleur des volets, ouverture d'une fenêtre, ...)
- Rénovation de toiture
- Piscine non couverte d'une surface comprise entre 10 m² ou égale à 100 m².



Les travaux de cimetière

Tous travaux, de quelque nature que ce soit, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en mairie.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, c'est le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) de Vals de Saintonge Communauté qui assure l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune.

En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions pénales.

La Mairie est votre guichet unique !



Invitation à la lecture

Par Odile FOUCHET



« Lui, là-bas, c'est un Hutu. »
 « Mais non, regarde, il est grand et maigre. »
 « Oui, mais il a un gros nez ! »

C'est comme ça que Gabriel prend conscience que les gens qui l'entourent n'appartiennent pas à la même ethnie et que cela a, apparemment, une grande importance pour les adultes. Il a dix ans, sa petite sœur Ana, sept ans et jusque-là, c'était le bonheur. « Le bonheur, ça t'évite de réfléchir... » Mais, après tout ce qui leur est arrivé, « la vie ne pouvait plus aller complètement bien ».

Le couple de ses parents se disloque en même temps que son "petit pays", le Burundi*. Vingt ans après, alors qu'il vit en France, Gabriel se souvient des moments heureux, du temps où ses parents étaient jeunes et beaux et les copains de l'impasse ne pensaient qu'à faire les quatre cents coups.

Il revit la douceur de ce pays, ses parfums, ses fruits, ses animaux, les rires insouciants de l'enfance mais il ne sait toujours pas vraiment ce qu'il s'est passé, pourquoi cela s'est passé et comment il va pouvoir se guérir de ce funeste destin.



*Burundi

Après avoir été colonie allemande puis belge, le Burundi devient indépendant en 1962.

La population y est majoritairement Hutus mais ceux-ci sont dominés et dépossédés par les Tutsis et les heurts des années 1960 débouchent sur une insurrection des Hutus contre le régime. Répression, massacres puis guerre civile meurtrière en 1993. En 2001, une nouvelle constitution établit une alternance "ethnique" au pouvoir. Malheureusement, cette alternance n'est pas respectée et une nouvelle crise débute ainsi qu'une crise économique. A ce jour, la situation au Burundi est toujours instable.

PHIL'O

L'association des malfaiteurs hainpsois vous propose

Une expression française à deviner...

Philippe au dessin

Odile à la conception

La réponse du numéro précédent :
 « Passer du coq à l'âne ».



Le SIPAR change de président

Nouvellement élue Présidente par le conseil syndical, je souhaite mettre à profit mes connaissances et mon expérience concernant le maintien à domicile au service du SIPAR.

C'est une chance pour les communes rurales de notre territoire de pouvoir disposer d'un service tel que le SIPAR.

En effet, nos administrés les plus âgés, les personnes fragiles et les personnes handicapées peuvent grâce à une prise en

charge personnalisée continuer à vivre à domicile en toute sécurité.

L'équipe administrative dynamique et consciencieuse organise et planifie les aides et les soins en tenant compte des besoins de chaque personne.

Les aides-soignantes et les aides à domicile interviennent à leur domicile quotidiennement avec professionnalisme et respect.

Il est primordial pour tous de



*Corinne ETOURNEAU
Présidente du SIPAR*

maintenir ce service de proximité tant pour accompagner et permettre le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées que pour les emplois locaux qu'il crée.

Le SIPAR est une équipe de :



52 aides à domicile



15 aides soignantes

L'Équipe Administrative



« Soigner et aider c'est notre métier »

**Venez nous rencontrer pour tout complément d'information : 23 bis avenue de la République
17770 BURIE - Tél. 05 46 91 57 11 - E-mail : sipar.burie@wanadoo.fr**

Le plastique, incontournable ?



Chaque année, la France consomme environ 5 millions de tonnes de plastiques. Sur ces 5 millions, 2 millions sont des emballages dont la durée de vie excède rarement quelques mois. Pourtant, leur production requiert énormément de ressources, et leur traitement pose de nombreux soucis jusqu'à la fin de leur cycle de vie, notamment en raison de la complexité de leur composition.

Une priorité : réduire les emballages plastiques

Le terme d'emballage désigne tout produit destiné à contenir et à protéger des marchandises ou des matières premières jusqu'à la livraison au consommateur. Les emballages peuvent donc revêtir des formes et usages multiples et être en divers matériaux : verre, métal, carton... Toutefois, près d'un quart des emballages ménagers sont à base de polymères synthétiques, c'est-à-dire de plastiques.



Il est donc prioritaire de réduire les plastiques car ils sont source de nombreuses pollutions avant même de devenir déchets, en raison des matières utilisées pour les produire, ou encore des multiples étapes nécessaires à leur fabrication et à leur acheminement. Une fois devenus dé-

chets, certains d'entre eux sont finalement recyclés, bien qu'en France le taux de recyclage des emballages plastiques ménagers n'avoisine que 27% (parmi lesquels une majorité de bouteilles et flacons). Ces faibles performances ont de multiples causes, et indiquent que le recyclage ne peut être la seule réponse à notre surconsommation d'emballages plastiques : la priorité va à la réduction, puis vient le réemploi, la réutilisation (revalorisation pour un autre usage) et enfin le recyclage - à condition de choisir des plastiques effectivement recyclables... Le sujet est vaste !

Alternatives aux emballages plastiques

Chacun d'entre nous, à son niveau, peut contribuer à diminuer la production et la consommation de ces plastiques actuellement retrouvés dans les océans



et même dans nos aliments. Voici quelques alternatives faciles à adopter pour réduire notre utilisation.

- Lors de vos achats, privilégiez les produits et objets qui ne sont pas sur-emballés. Faites vos courses chez les petits commerçants de proximité plutôt que dans les grandes surfaces.
- Chaque fois que c'est possible, achetez du vrac et apportez vos propres contenants (papier kraft, boîtes, sacs en tissu, etc.) qui sont réutilisables. En outre, le vrac permet d'éviter le gaspillage alimentaire, autre fléau.
- Remplacez la bouteille en plastique par une gourde en inox (au bureau, en promenade et au pique-nique), ou une bouteille en verre ou une carafe à la maison.
- Fabriquez vous-mêmes vos cosmétiques et vos produits d'entretien qui sont habituellement conditionnés dans des emballages plastiques, ils vous reviendront beaucoup moins chers et n'encombreront plus vos poubelles.

Odile Fouchet

Le tout-petit et la lecture

Extrait de la conférence de Déborah Raynaud, orthophoniste, membre du réseau Orthophonie et Prévention 17

Ce sont les histoires qu'on raconte aux petits qui contribuent à structurer leur intellect, développer leur capacité à réfléchir et à communiquer.

Bien entendu, un bébé n'est pas capable de lire, mais il est sensible à la voix, au ton et à la proximité physique et affective. Ce dialogue sensoriel nourrit le bébé et l'aide à se développer. Accueillir un enfant dans le monde des mots, c'est l'introduire dans l'Humanité (c'est la parole qui nous distingue des animaux).

Le taux d'illettrisme est inquiétant

Actuellement en France, 2 500 000 personnes sont illettrées, c'est-à-dire 7 % de la population entre 18 et 65 ans (chiffres donnés par l'Agence Nationale contre l'illettrisme).

Rappel : Illettrisme = incapacité de maîtriser la lecture d'un texte simple.

Alors que l'analphabétisme = état de la personne n'ayant pas

appris à lire et écrire.

Cette situation réactualise l'importance et l'urgence de développer le langage de l'enfant. Pour qu'il accède à l'écrit, il faut que ses parents l'aident à acquérir des mots, des phrases, du sens, en lui parlant et en lui racontant des histoires. Ce sont les histoires qu'on raconte aux petits qui contribuent à structurer leur intellect, développer leur capacité à réfléchir et à communiquer.

Il est important que l'enfant, arrivé en CP, sache faire la distinction entre les différents temps utilisés dans notre langue.

Le livre permet de travailler les capacités de mémorisation visuelle et auditive. La répétition,

par exemple relire un même livre de nombreuses fois, est importante pour un enfant car cela lui permet d'ancrer cette mémorisation et de comprendre le sens de l'histoire (la « morale », les messages éducatifs sur la vie en société, etc.)

Grâce aux livres, l'enfant développe aussi :

- Ses propres capacités d'expression : questionner, raconter, se repérer dans le temps, etc.
- Ses compétences à l'écrit : il va acquérir progressivement la capacité de s'orienter spatialement. En effet, les pages se tournent dans un certain sens, les mots sont composés de lettres qui s'écrivent dans un ordre précis, les mots ont une place dans la phrase.



« On a besoin de la culture pour grandir »



Une langue ne s'apprend pas, elle se transmet.

Par la parole, par des discussions, une histoire qu'on raconte. Plus on lit d'histoires à un enfant, plus on tisse un lien avec lui, ce qui facilitera sa maîtrise du langage qui est la base de la pensée, de la construction et la structuration de son intelligence. Pour cela, le tout-petit a besoin de toucher, manipuler, voir les images, associer un sens et un mot, découvrir l'intention par le ton employé. L'entrée en CP est grandement facilitée si le petit a bénéficié régulièrement de ces moments.



Moyenne de mots que doit maîtriser le jeune enfant :

- à 2 ans : 100 à 200 mots
- à 3 ans : 1000 à 2000 mots
- à 5 ans : 2000 mots et plus

A ce moment-là, l'enfant devra posséder la structure grammaticale d'une phrase et accéder au sens de ce qu'on lui dit. Il sera alors prêt à acquérir la lecture et l'écriture.

Lire et écrire sont un DROIT pour tous.

Pour faciliter cette acquisition par l'enfant, c'est le modèle parental qui est essentiel : le parent va inciter l'enfant à lire et à écrire.

Si les parents passent leur temps sur des smartphones ou autres écrans, les enfants ne liront pas, n'auront pas envie de lire, et seront pénalisés dans leur scolarité. L'enfant imite ses parents. C'est le parent qui transmet le mode d'utilisation et le respect de l'objet livre (dont il faut prendre soin car il est précieux).

La lecture, l'histoire racontée, c'est un moment privilégié et primordial entre parents et enfants. Outre son rôle éducatif, la lecture d'un livre, c'est le partage d'un moment de plaisir, de complicité.

C'est grâce à la lecture que l'enfant apprend qu'il y a des temps (conjugaison des verbes), qu'il y a des phrases destinées à la narration (passé simple par exemple) et que certains temps sont plutôt utilisés dans le langage écrit alors qu'ils ont quasiment disparu dans le langage parlé courant.

Tous les enfants sont capables d'acquérir le langage parlé et écrit, excepté dans le cas d'un handicap.

Dans la littérature pour la jeunesse, les livres sont de BEAUX objets, revêtant des formes, des graphismes, des couleurs variant à l'infini et qui vont ainsi activer l'imagination de l'enfant et développer sa sensibilité. Les images créent de l'émotion.

En racontant des histoires, les parents deviennent des « acteurs de la santé culturelle » de leurs enfants.

Cette notion, nouvellement introduite par la psychanalyste

Sophie Marinopoulos, rejoint la définition de la santé* élaborée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Il s'agit donc, pour les parents, de provoquer " l'éveil culturel " de leurs enfants, en leur fournissant le maximum d'occasions d'ouverture d'esprit : histoires racontées, lecture, musique, expositions, spectacles, découvertes du patrimoine, etc. Les fléaux sanitaires des siècles précédents (la malnutrition et la maladie), ont été remplacés par une " malnutrition culturelle " qui a des incidences sur les capacités relationnelles (diminution du savoir s'exprimer et à utiliser les mots), et le psychisme (anxiété, dépression, découragement).

En conclusion, même les parents qui n'ont pas bénéficié, dans leur enfance, de ces moments privilégiés de la part de leurs propres parents, peuvent prendre conscience des nombreux bienfaits qu'apportent les livres et la pratique de raconter des histoires.

En conséquence, ils sauront certainement assurer à leurs enfants une meilleure " santé culturelle " : de la même façon qu'ils ont à cœur d'apporter à leurs enfants de quoi nourrir leurs corps, ils trouveront naturel de nourrir leurs esprits.

Odile Fouchet



* « État complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité. ».

A noter que depuis la nuit des temps, l'art et la santé ont été intimement liés.



BIBLIOTHÈQUE

Malgré les difficultés occasionnées par la menace du virus qui rôde et qui nous contraint tous à réduire nos activités, nous sommes heureux d'avoir pu bénéficier quand même de moments de répit pendant ce dernier trimestre 2020. Ainsi, notre bibliothèque a fonctionné presque normalement jusqu'au nouveau confinement du mois de novembre.



Les chapitreries des tout-petits

Un spectacle musical, épique et maritime !

Une cinquantaine d'enfants, entre quelques mois et 7 ans, et une trentaine d'adultes se sont retrouvés à la salle des fêtes le mardi 14 octobre 2020. Il s'en est fallu de peu que la jauge ne soit dépassée ! Mamans, grands-

mères, nounous, enseignantes, animatrices, la directrice du RAMP et Laurence CHENEL, représentante de la Médiathèque départementale, étaient rassemblées (rassemblées, oui ! Ça manquait un peu d'hommes !)



pour assister au spectacle proposé par la Compagnie N° 5 : « VOLE ».

Leurs applaudissements ont été spontanés et fréquents, preuve que les enfants étaient enthousiasmés et que les adultes savaient apprécier le professionnalisme de la troupe. La participation des petits spectateurs fut sollicitée de façons diverses : invitation à donner leur avis et leurs suggestions, à chanter, à répondre aux questions et à se mobiliser en rythme...

L'aventure de Georgio, le-petit-canard-jaune-à-bec-rouge-qui-avait-peur-de-voler, a conquis tout le monde et, rassurez-vous, l'histoire se termine bien.

Ceux qui le souhaitent peuvent retrouver la musique et les chansons illustrant ce conte sur leur page Facebook.



Le spectacle "Vole" par la Cie n°5

Sur son radeau, le Capitaine Poète et Musicien chante et joue de la guitare, accompagné de Georgio le Canard et de son chien Pétote. Le bateau vogue, sous l'œil bienveillant de Pierre le vieux sage qui prédit les événements à venir... La tempête se lève ! Dans la houle et le vent, Georgio arrivera-t-il à voler afin de guider l'équipage désorienté vers le port ?

Avec solidarité, le courage, peut-on y arriver ? Oui ! disent les enfants !

Les ateliers des enfants Point de croix

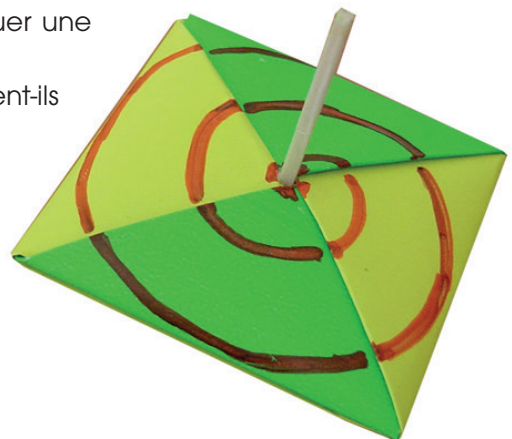
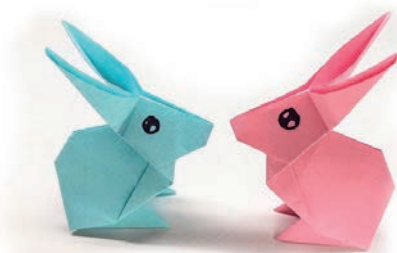


Le nouvel atelier, « point de croix » a eu lieu pendant la première semaine des vacances de la Toussaint, le mardi 20 octobre. Une dizaine d'enfants se sont affrontés à la difficulté principale : enfiler une aiguille ! Nadia avait projeté que chaque participant réalise ses initiales en point de croix mais la tâche était un peu ambitieuse pour cette première fois. Néanmoins, la plupart des enfants ont réussi au moins la première lettre. C'est un bon début ! A 4 heures, le goûter a récompensé leurs efforts.

Origami

L'atelier ORIGAMI, qui s'est déroulé le mercredi 28 octobre, n'avait qu'une seule participante ! Elle a bénéficié d'un cours particulier avec Denise qui a eu tout le temps de lui expliquer comment fabriquer une toupie.

Les habitués de cet atelier avaient-ils oublié la date ?



La boîte à livres



Les irréductibles amateurs des pièges de notre langue persistent et signent. Ils sont une douzaine, dûment masqués et respectueux des distances imposées par la crise sanitaire, qui se sont retrouvés en septembre et octobre dans la salle des fêtes et sont partis à l'assaut des fautes d'orthographe avec enthousiasme et modestie.

La survenue d'un nouveau confinement a privé le groupe de ces rendez-vous mensuels émaillés de rires et de découvertes surprenantes. Mais chacun espère avec impatience le rétablissement de ce rituel.



Après quelques mois de mise en sommeil à cause d'un minable petit virus covidé, le projet boîte à livres a enfin abouti : décoration intérieure avec des posters, pose des étagères, réajustement de la porte et remplacement de la mention « téléphone » par celle, mieux appropriée dorénavant, de « boîte à livres ». Et, n'oublions pas l'essentiel : les livres !

Rappelons l'usage de la boîte à livres :

C'est une petite bibliothèque de rue dans laquelle chacun peut emprunter ou déposer des livres, gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture pour tous.

N'importe qui peut venir n'importe quand, prendre un livre ou en déposer un pour le mettre à la disposition de tous. Aucune obligation, aucune inscription. Et si le livre vous plaît, il n'est pas nécessaire de le rapporter : vous pouvez le garder!

Bien entendu, le respect du lieu et de l'objet livre est de rigueur. Ce ne sont pas des toilettes publiques mais la même consigne est « merci de laisser cet endroit aussi propre et rangé que vous aimeriez le trouver. »



La bibliothèque continue à innover

En accord avec les enseignantes des classes de petites sections et de CP, la bénévole de LIRE ET FAIRE LIRE ainsi que celle de la bibliothèque interviennent dans les classes situées à SONNAC afin de poursuivre leur mission d'incitation à la lecture en venant régulièrement, pendant le temps scolaire, pour raconter et lire des histoires aux enfants.

Pour rappel, LIRE ET FAIRE LIRE est une association nationale ayant pour but de développer le plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants des classes primaires. Ce programme éducatif et culturel a pour but de transmettre le patrimoine littéraire aux plus jeunes et de favoriser l'échange entre les générations (tous les bénévoles de cette association sont des personnes retraitées).

L'intervenante de la bibliothèque, pour sa part, utilise une

technique de contage nommée le KAMISHIBAI

Qu'est-ce que le Kamishibai ?

Cette technique de narration qui nous vient du Japon est une combinaison entre le théâtre de marionnettes et le dessin animé. Le matériel utilisé, léger et facile à manœuvrer, se compose d'un butai (en japonais " petit théâtre " en bois) et de

planches cartonnées illustrées qui représentent les scènes successives de l'histoire racontée. Ces planches sont introduites dans la glissière du Butai, les images tournées vers le public, alors que leur verso permet au conteur de lire le texte. L'intérêt de cette technique est qu'elle introduit le mouvement et la mise en scène de l'histoire racontée.



En espérant que l'année qui débute sera plus clémente que la précédente, notre équipe de bénévoles vous présentent ses meilleurs vœux.

PATRIMOINE

Pendant les fêtes de fin d'année, vous pouvez aller visiter notre église Saint-Symphorien et découvrir la crèche faite par nos paroissiennes à qui nous pouvons adresser nos remerciements.





VIE ASSOCIATIVE

L'attractivité d'une commune se définit aussi par les activités créées et proposées tout au long de l'année par ses associations. 2020 aura été un année blanche pour nos bénévoles mais nul doute que 2021 verra refleurir toutes ces animations qui font la vie et la richesse de notre village.

LA ROSE DES VENTS

Club des aînés ruraux



Lors de cette année 2020 et depuis le mois de mars, il ne nous a pas été possible d'avoir nos réunions mensuelles du club.

En conséquence, dès que les conditions sanitaires le permettront, nous avons décidé qu'il sera offert à nos adhérents, un, voire deux repas gratuits au restaurant.

Chaque adhérente ou adhérent sera personnellement, en temps opportun, tenu au courant de la décision prise par le bureau.

Dans cette attente, nous présentons à tous nos adhérents nos vœux les plus sincères pour 2021 et surtout de bonne santé en espérant nous retrouver dès que possible.

Le bureau.

GYM PLAISIR GYM SOURIRE

Gym Form Détente, Fitness, Step, Zumba



Cette fin d'année 2020 est compliquée pour tous les français, pour de nombreux métiers, mais également pour les associations.

Gym Plaisir Gym Sourire a toujours souhaité accompagner ses adhérents même dans les moments les plus difficiles.

C'est pour cela que depuis fin octobre et la mise en place de ce deuxième confinement, Myriam Laclau, continue au travers d'exercices écrits à faire à la maison, à travailler avec les adhérents. Chaque semaine, elle propose une série d'activités permettant de continuer à se maintenir en forme

à la maison. De son côté, Kevin Baudy, a souhaité maintenir tous ses cours, de Fitness, de Zumba et de Step en visio-conférence avec le logiciel Zoom. Ces séances fonctionnent très bien et permettent à tous d'échanger avec lui et de demander des conseils lors de chaque entraînement.

Les retours de tous les adhérents sont excellents, ils sont ravis de pouvoir continuer à pratiquer du sport depuis chez eux, même s'ils sont impatients de pouvoir revenir dans les différentes salles que nous occupons.

Si tout se passe bien, dès le 20 janvier 2021, nous pourrons reprendre nos activités.

Le confinement est toujours un moment difficile, c'est pour cela que nous proposons à toutes les personnes non adhérentes à Gym Plaisir Gym Sourire de venir nous rejoindre afin de prendre du temps pour soi, car le sport est l'un des meilleurs moyens de détente et de relâchement physique et mental.

Le bureau

APE HAIMPS-SONNAC

Association des parents d'élèves



Comme les autres associations de la commune, l'activité de l'APE était au ralenti en cette fin d'année 2020.

Cependant, afin de faire plaisir aux enfants, le dernier jour de classe avant les vacances de la Toussaint, nous avons pu faire un petit passage dans les écoles afin d'apporter " un peu " de notre Boum d'Halloween aux enfants... Rien de comparable bien évidemment mais ils étaient ravis. Nous avons également effec-

tué notre Vente de Chocolats de Noël qui a très bien fonctionné. Merci à tous pour votre participation.

Nos manifestations de fin d'année sont, quant à elles, bien sûr, impactées, avec un goût d'inachevé et de lassitude... Nous croisons les doigts pour que 2021 nous redonne le moral !

Nous vous souhaitons une très belle année 2021, prenez soins de vous et de vos proches, nous

espérons de tout cœur vous retrouver d'ici quelques temps pour des belles manifestations !

Les membres de l'APE



Fêt'ARTS

Organisation d'événements artistiques

Et c'est parti pour une nouvelle année !

Malgré les circonstances, nous avons quand même programmé une manifestation en mars. Nous espérons que cela sera possible.

CONCERT :

Dimanche 28 mars à 15h, nous aurons la chance de recevoir le groupe vocal Cappella dans notre église.

Le groupe vocal mixte CAPPELLA créé et dirigé par Zhanna

CHEKUNOVA, cheffe de cœur, est originaire de La Chapelle des Pots.

Ces choristes aborderont un large panel de chansons traditionnelles et de cultures populaires dans différentes langues : en français, en allemand, en anglais, en latin, en russe.

Vous pourrez apprécier l'interprétation de chansons avec plusieurs pupitres : alto, soprano, baryton et basse.

Nous vous attendons nombreux. En attendant, portez-vous bien.

Le bureau

***Tous les membres
de l'association Fêt'ARTS
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année !***

AU FIL DU BRIOU



Avant-propos

Afin de ne pas favoriser la diffusion du virus COVID 19, nous avons résolument décidé de ne pas programmer de manifestation en automne. Compte tenu des informations recueillies auprès de scientifiques compétents, et comme vous le savez, de très nombreuses personnes sont contaminées par des porteurs asymptomatiques.

Nos activités 2020

Cette année n'a pas été une année blanche. Nous avons eu

le plaisir d'accueillir en février **une des meilleures troupes amateur du secteur, Le Rideau Rouge**, qui a interprété la pièce de théâtre « *Je veux voir Miossov* ».

Hors période de confinement, **le club de lecture s'est réuni à plusieurs reprises et plusieurs visites de villages ont été organisées.**

Notre **troupe de théâtre est prête à reprendre les répétitions** de la pièce sur « l'attente ».

Pour la solidarité, nous avons envisagé d'organiser éventuellement **une manifestation en automne avec pour thème la lutte contre le cancer.**

Malgré cet empêchement, **nous avons fait un don à la ligue contre le cancer.**

Compte tenu des circonstances, nous n'avons pas programmé pour l'instant la date de notre assemblée générale.

Le président,
JY Porcheron

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année 2021.

Si vous souhaitez obtenir des informations plus détaillées sur notre association, je suis à votre disposition pour vous renseigner.

Mon numéro de téléphone est le 06 20 69 68 60

Mémoire vivante

Nous sommes seulement un des maillons de la chaîne. D'autres avant nous ont organisé des manifestations avec succès. Durant plusieurs années, dans les années 50, des pièces de théâtre ont été jouées à Haimps.



LES LOISIRS DU VILLAGE

Comité d'animation



Au vu de la conjoncture actuelle nous ne pouvons malheureusement pas faire notre assemblée générale prévue habituellement courant janvier.

Celle-ci sera reportée à une date ultérieure nous vous informerons en temps voulu.



C'est avec regret que nous vous annonçons aussi l'annulation de notre loto du mois de mars. Même si la conjoncture revient à la normale il est trop compliqué d'organiser à la dernière minute.

Nous vous souhaitons donc nos meilleurs vœux et surtout une bonne santé pour cette nouvelle année.

Continuons tous à prendre soin de nous et des autres. Passez de très bonnes fêtes, on se retrouve l'an prochain espérons-le avec plein de belles choses.

Meilleurs vœux

Les loisirs du village

Atelier « Patois saintongeais »

Le 11 Octobre dernier, l'Atelier de patois saintongeais a participé au lancement de la saison culturelle 2020-2021 de «La Motte en Scène», manifestation créée par l'Association «La Motte des Fées» en partenariat avec la commune de Matha.

Dans la salle des fêtes de Matha, transformée en salle de spectacle aménagée par la Motte des Fées (*on s' croyait à Paris sur une scène d'in grand théâtre*), nous avons pu jouer devant un public avisé les 2 pièces «*La Fête dau Villaghe*» et «*Qu'allons nous fare d' nos vieux*» ainsi que les brèves de comptoir.

Pour préparer ce spectacle, nous avons répété pendant deux mois en apportant quelques modifications au spectacle que nous avions joué à Haimps en 2019

avec la crainte, jusqu'au dernier moment que nous soyons confinés à nouveau. *O l'a point tarzé mais jh'avons pu jhouer !*

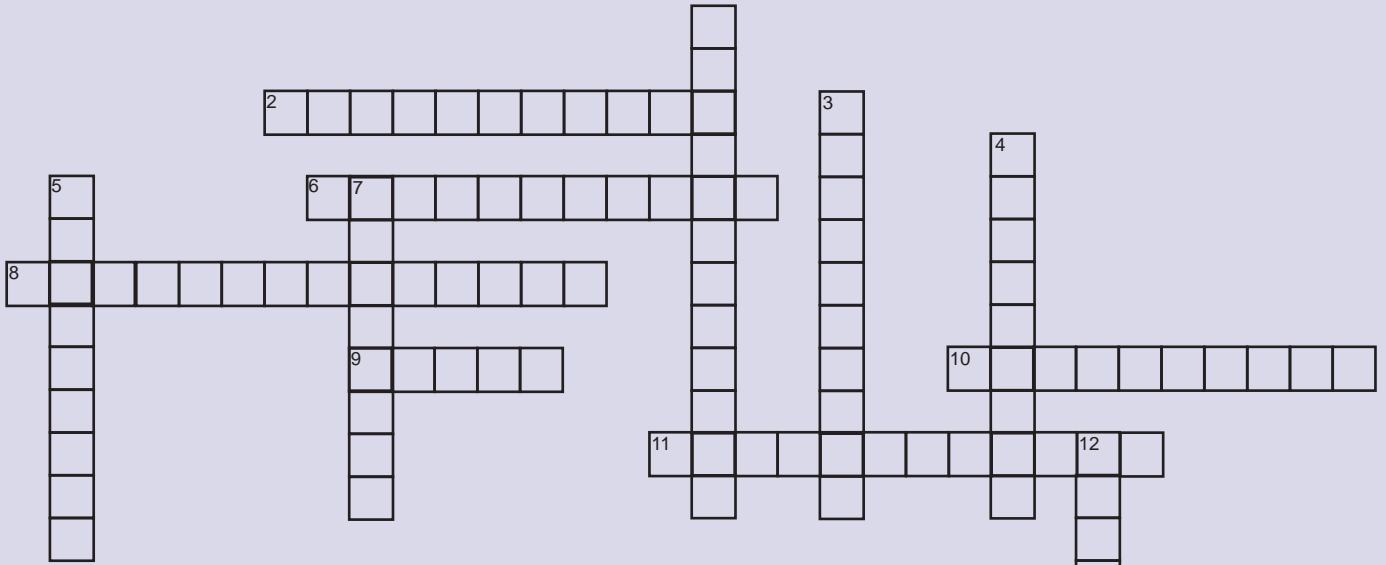
Nous remercions la Motte des Fées de nous avoir invités et accueillis chaleureusement.

L'atelier est, comme toutes les autres associations de la commune, à l'arrêt. Nous espérons pouvoir reprendre en 2021. Jhe vous tiendrons au courant pour la reprise.

Nous souhaitons aux habitants de la commune une année 2021 différente de celle passée que nous ne regretterons pas. *Ine an-née de mé, o fait jhamais pyaisi surtout thiand jhe sons pus bin jheunes mais o fait reun, l'es-pouère fait vive !*



2020 est finie... Jetons un œil en arrière sur une année bien spéciale.

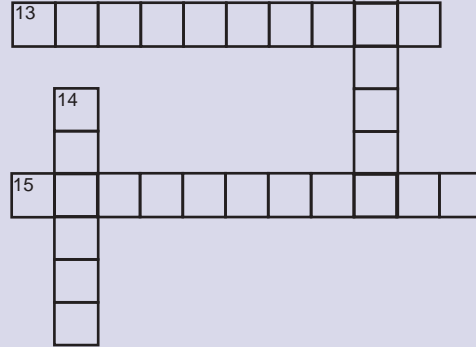


Horizontal

- 2 A cause de lui, tout va mal
- 6 Soi disant le médicament miracle de Raoult
- 8 Ils ont été reportés en juillet 2021
- 9 C'est le 45^e président qui termine son mandat
- 10 Il est revenu deux fois cette année
- 11 Pogacar l'a parcouru en 87h20'
- 13 Homme injustement tué par un terroriste
- 15 Le plus célèbre agent secret britannique

Vertical

- 1 Il faut y penser pour nos mains et tout ce que l'on touche
- 3 Mère de Tata Yoyo
- 4 La main de Dieu est morte
- 5 Le premier confinement a démarré avec elles
- 7 Ils ont été surchargés
- 12 Il a crié Aline
- 14 Les anglais nous quittent



Tout ce que l'on vous souhaite pour 2021 !



Trouvez 16 mots dans cette grille. Ils sont cachés horizontalement, verticalement ou en diagonale.

1 ADMINISTRATION GÉNÉRALES

L'An deux mil vingt, le 21 septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle des fêtes municipale, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2020.

Présents :

Mmes Odile FOUCHET,
Aurélié GOGUET,
Géraldine MARCHAL,
Jennifer GABEAUD,
Océane ROUSSELLE,
Fabienne GODIN,
Mrs Pascal BEZIAUD,
Frédéric DERAZE,
Alain RULLAND,
Christophe COMTE,
Thierry GOUJEAUD.

Secrétaire de séance :
Mme Odile FOUCHET.

Après lecture faite du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2020, Mr Alain RULLAND souhaite que soit précisé que le travail des brigades vertes a été apprécié à sa juste valeur. Une fois cette remarque notée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ont été reçues trois déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lesquels nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation, 6 rue du Moulin,
- Une maison d'habitation, 4 rue de la Ferronnerie,
- Une maison d'habitation, 1 chemin des Chenevières.

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter ces biens.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SIEMFLA

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il faut désigner deux délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre Les Fléaux Atmosphériques.

Odile FOUCHET se porte candidate en tant que déléguée titulaire et Alain RULLAND se porte candidat en tant que délégué suppléant. Ils sont élus délégués à l'unanimité.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT À LA CLECT

Lors du Conseil communautaire du 23 juillet 2020, Vals de Saintonge Communauté a délibéré en vue de créer la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) et d'en arrêter sa composition, suite au renouvellement de l'assemblée communautaire.

Cette commission est chargée de valoriser les transferts de compétences réalisés et ainsi de permettre un juste calcul des attributions de compensation.

Chaque conseil municipal dispose d'un représentant.

La CLECT est créée pour la durée du mandat, elle doit être compo-

sée du maire de chaque commune ou de son représentant.

Le Conseil désigne à l'unanimité Monsieur Thierry GOUJEAUD, maire (ou son représentant), comme délégué à la CLECT.

ADRESSAGE D'UNE RUE À LA BONNE ANNÉE

A la demande de Monsieur et Madame NOIR qui possèdent un gîte dans une rue qui n'est actuellement pas dénommée, Monsieur le maire propose au Conseil de délimiter la rue qui borde quatre parcelles, de choisir le nom de la rue et de faire une délibération validant ces éléments. Le nom pourrait être "rue de l'Ouche" puisqu'il existe déjà à la Touche une portion de cette rue déjà nommée ainsi. Le Conseil accepte, à l'unanimité, que cette rue soit nommée "rue de l'Ouche". La délibération sera adressée à la sous-préfecture ainsi qu'aux impôts et à La Poste. La plaque et les numérotations sont à la charge de la commune.

ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le maire propose au Conseil de renouveler la cotisation qui, pour les communes de moins de 500 habitants, est de 55,00 euros. Le Conseil, à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion de la commune.

PRÉSENTATION DU RAPPORT EAU POTABLE 2019

Monsieur le maire présente ce rapport, en lit quelques passages sur la qualité de l'eau (qui est conforme aux normes) et invite les conseillers qui souhaitent plus de précisions, à consulter ce rapport à la mairie.

2

FINANCES

SUBVENTION POUR FRAIS D'ASSEMBLÉES ÉLECTORALES

Conformément à l'article L.70 du Code électoral, les dépenses concernant l'aménagement, la remise en état des lieux de vote après scrutin, l'achat d'isoloirs et des panneaux d'affichage ainsi que les frais de manutention hors des heures ouvrables sont remboursés aux communes au moyen d'une subvention pour frais d'assemblées électorales. Cette dernière est fixée, pour chaque tour de scrutin, à 44,73 euros par bureau de vote et à 0,10 euros par électeur inscrit sur les listes.

Notre commune percevra donc une somme de 80,93 euros

(44,73 euros + 36,20 euros (362 électeurs x 0,10 euros).

NOTIFICATION DE LA DOTATION PARTICULIÈRE "ÉLU LOCAL"

Monsieur le maire donne lecture de l'article 92 de la loi 2019-1467 du 27 septembre 2019 qui introduit une revalorisation des indemnités des maires et des adjoints. Au titre de la DPEL aux collectivités, notre commune percevra la somme de 4 550 euros.

COMPLÉMENT FCTVA

La sous-préfecture a confirmé qu'au titre du fonds de compensation pour la TVA 2020 sur les dépenses de l'exercice 2018, notre commune va perce-

voir un complément de 2 679,01 euros.

AJUSTEMENTS EMPRUNTS – COMPTES 1641 – 16878 - 1687518

En ajustant notre dette, Mme AUBERTUN, comptable public, a constaté diverses erreurs sur les comptes 1641-16878 et 16875181. Depuis 2014, il est admis que ces erreurs peuvent être régularisées par opération d'ordre non budgétaire. Une délibération par compte doit être prise pour que le comptable puisse passer une régularisation dans la comptabilité. Le Conseil accepte à l'unanimité les délibérations concernant la régularisation des 3 comptes concernés.

3

PERSONNEL COMMUNAL

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Christophe ALLARD est en disponibilité depuis le 15 septembre 2020. Au cours du dernier Conseil, il a été décidé que le CUI de Guy PREVORS soit renouvelé pour 20h00 prises en charge par l'État à 45 % et il lui a été fait un contrat de travail complémentaire pour arriver à 35 heures. Un sous-groupe de travail a étudié la possibilité de recruter un agent à temps partiel et a proposé l'éventualité de

recruter Samuel CHAUVET qui serait opérationnel immédiatement. Une partie des conseillers n'est pas favorable au recrutement d'un agent, préférant la solution de la sous-traitance. Le débat n'a pas débouché sur un consensus. Il a donc été décidé de procéder à une étude précise des travaux qui pourraient être sous-traités et d'en faire l'évaluation après consultation d'entreprises et demandes de devis. Cette étude devrait faciliter la prise de décision lors d'un prochain Conseil.

RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR LE RECENSEMENT

Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021, ce qui nécessite le recrutement d'un agent recenseur. Sa nomination sera faite par arrêté municipal et pour sa rémunération, la commune touche une Dotation Forfaitaire de Recensement de 1,40 euros par habitant et 1 euros par logement. Un appel à candidature sera passé dans le journal communal et tout candidat devra envoyer un CV.

4

ENVIRONNEMENT

FIBRE OPTIQUE : AUTORISATION DE TRAVAUX

3 demandes d'autorisations de

travaux ont été reçues de la part de la société SEVA. Certains travaux ne sont pas encore commencés, d'autres ne sont pas terminés et des pertur-

bations sont fréquentes sur les réseaux.

ANTENNE RELAIS ORANGE : DOSSIER D'INFORMATION

Ce dossier a été communiqué à

tous les conseillers pour information. Géraldine MARCHAL suggère que l'étude d'impact sur la santé soit demandée, ce qui sera fait.

Le lien pour consulter le dossier sera communiqué sur le site internet de la commune et la page facebook.

LIMITATION À 90 KM/H SUR LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de consultation reçu du Conseil Départemental à propos de la limitation à 90km/h sur le réseau routier départemental. Monsieur le Maire lit également sa réponse qui n'est pas favorable à cette vitesse compte-tenu de la dangerosité d'une partie du tronçon concerné (déjà limité à 70 km/h) et du fait que

sur les six intersections qui permettent d'entrer dans Haimps ou Fresneau, aucune n'est sécurisée.

FLAVESCENCE DORÉE

Monsieur le Maire fait le bilan des deux demi-journées de prospection collective qui ont eu lieu les 25 août et le 1^{er} septembre.

5 ÉCOLE

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée 2020/2021 s'est passée dans les meilleures conditions possibles. Le nouveau protocole sanitaire ne fait plus que 6 pages au lieu des 63 pages du précédent. Il n'y a plus de règle de distanciation dans les classes et à la cantine, seul le brassage des deux classes doit être évité.

Il n'y a plus qu'une entrée avec deux couloirs matérialisés par des barrières, la cour est séparée en deux par des traits de couleur rouge, les tables qui avaient été ajoutées en mai ont été enlevées et à la cantine tous les enfants sont dans la même pièce, les CE à droite et les CM à gauche.

Les effectifs 41 enfants à Sonnac (2 TPS, 10 PS, 4 MS, 11 GS et 14 CP) et 39 enfants à Haimps (9 CE1, 9 CE2, 10 CM1 et 11 CM2).

34 enfants sont de Sonnac, 26 de Haimps, 5 de Brie, 7 de Louzignac, 2 des Touches, 2 de Neuvicq, 1 de Mons, 1 de Ballans et 2 de Matha.

6 ANIMATION

BILAN DE LA MANIFESTATION « SCÈNES DE JARDINS »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Odile FOUCHET pour faire ce bilan. La Comédie de l'Eperon, qui organise chaque année ce festival des Scènes de jardins, nous a proposé d'accueillir l'un de ses spectacles. La pénurie de fêtes communales résultant des conséquences de la pandémie explique sans doute le nombre inespéré de spec-

tateurs venus le soir du 17 août, sur le parvis de l'église, écouter le groupe « Les Gabachas de la Cumbia », 7 musiciennes jouant de la musique traditionnelle de plusieurs pays d'Amérique latine. Un grand succès !

PRÉPARATION DE LA MANIFESTATION « CHAPITRES DES TOUT PETITS

Cette manifestation de grande envergure initiée par la Média-

thèque Départementale a pour objectif de sensibiliser parents, enfants et professionnels de la petite enfance aux plaisirs partagés autour du livre. Notre commune ayant été sélectionnée pour accueillir l'un des nombreux rendez-vous, le spectacle « VOLE » est programmé le mercredi 14 octobre à 10h, à la salle des fêtes.

7 COMMUNICATION

PAGE FACEBOOK

Jennifer GABEAUD et Géraldine MARCHAL présentent la page Facebook qu'elles ont élaborée et qu'elles réactualisent au jour le jour.

ÉCHOS DU PAYS N° 168 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire présente le prochain numéro de notre journal communal qui doit sortir début octobre et donne à chaque conseiller la liste des maisons

dans les boîtes aux lettres desquelles ils auront dorénavant à distribuer les ÉCHOS chaque trimestre. En effet, dans un souci de meilleur partage des tâches, chaque conseiller s'est vu confier un secteur de la Commune.

LOCATION DE LA LICENCE IV

Monsieur CORVEZ, qui prévoit l'ouverture d'un restaurant à La Pinelle en avril 2021, a sollicité la location de la licence IV. Monsieur le maire demande au Conseil s'il est favorable à cette location et, si oui, à quel prix. Le Conseil donne une réponse positive à cette demande. Reste à se renseigner sur le tarif pratiqué et les conditions de location de cette licence.

JOURNÉE D'INFORMATION ET DE FORMATION SYMBA

Elle a eu lieu le lundi 14 septembre à Bréville ; 4 représentants de la commune y ont participé : Jennifer GABEAUD, Odile FOUCHET, Alain RULLAND et Thierry GOUJEAUD. La matinée était consacrée à une conférence sur la situation actuelle des cours d'eau de notre région ainsi que les conditions favorisant un bon fonctionnement de leurs cours et les interventions possibles pour les régulariser. A ce propos, le SYMBA attire l'attention sur le fait que le curage des cours d'eau est une pratique dangereuse à la fois pour le bon écoulement de l'eau, la solidité des berges et la préservation de la faune et de la flore. L'après-midi, une visite in situ, le long de l'AURIOU nous a permis d'observer une passe à poissons et les aménagements de diversification des écoulements, avec explications données par un technicien du SYMBA et des échanges intéressants sur le déroulement de ce type de travaux, leur impact et l'appréciation des riverains. A noter que des travaux qui devaient être faits sur le Briou entre l'empellement et le moulin, ne pourront

pas être réalisés en raison du refus d'un riverain qui a interdit l'entrée dans sa propriété. Ce refus aura des conséquences néfastes sur le cours du Briou.

UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le décret du 28 août 2020 prévoit désormais que les activités sportives peuvent être organisées dans les ERP de type L. L'association Gym Plaisir Gym Sourire a fait une demande pour pouvoir utiliser la salle des fêtes pour des séances de " gym form " les mardis de 18h30 à 19h30. Elles ont lieu actuellement dans une salle de la mairie de Blanzac mais cette salle est petite et il n'y a personne de Blanzac qui y participe, d'où la demande de l'association.

FOOTBALL

Le club de football était en sommeil depuis quelques années. Étant donné qu'il n'y a pas de demande de reprise, le dernier président a donc décidé de procéder à la dissolution de l'association. Le club a décidé que la totalité de l'actif financier sera versé à l'école publique de Haimps.

La commune de Matha et le club de l'Avenir de Matha nous ont fait une demande pour pouvoir utiliser le stade Paul Roby-Fernand Courivault gracieusement. Le Conseil accepte que le club de l'Avenir de Matha utilise le stade de Haimps à condition que la ville de Matha se charge de l'entretien du terrain et que le club prenne en charge les frais d'eau et d'électricité.

MISE EN PLACE DES DIFFÉRENTS SYNDICATS

- Le SYMBA : l'élection du nouveau bureau a eu lieu le lundi 14 septembre à Matha.

Président : Fabrice BARUSSEAU (Villars-les-Bois)

1^{er} vice-président : Wilfrid HAIRIE (Matha)

4^{ème} vice-président : Joël WICIAK (Les Touches de Périgny)

5^{ème} vice-président : Gérard LAMIREAU (Courcerac)

- Le Syndicat de la Voirie : les délégués élus pour nous représenter sont Mr Bernard GOURSAUD (Brie-sous-Matha) – Mme Françoise LANOS-HIRT (Bagnizeau) et Mr Patrick BOUILLON (Paillé).

- Le SDEER : les délégués élus pour le canton de Matha sont Mme FALCONNET (Saint Martial de Juillet), Mr VENNEN (Bagnizeau) et Mr CAUSSIN (St Pierre de l'Isle).

- SOLURIS : La réunion aura lieu le 24 septembre.

- EAU17 : Nous n'étions pas représentés.

L'An deux mil vingt, le 19 octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle des fêtes municipale, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2020.

Présents :

Mmes Odile FOUCHET, Jennifer GABEAUD, Fabienne GODIN, Mrs Alain RULLAND, Christophe COMTE, Thierry GOUJEAUD.

Excusés :

Mmes Océane ROUSSELLE, Aurélie GOGUET, Géraldine MARCHAL, Mrs Pascal BEZIAUD, Frédéric DERAZE

Pouvoirs :

Mme Océane ROUSSELLE à Mr Thierry GOUJEAUD, Mme Géraldine MARCHAL à Mme Odile FOUCHET, Mme Aurélie GOGUET à Mme Jennifer GABEAUD.

Secrétaire de séance :

Mr Christophe COMTE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire, en hommage à Samuel PATY professeur d'histoire-géographie odieusement assassiné par un islamiste radical, donne lecture du communiqué de presse de l'Association des Maires de France et demande qu'une minute de silence soit observée.

Après lecture faite du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2020, ce dernier est adopté à l'unanimité.

1

ADMINISTRATION GÉNÉRALES

DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'a été reçue une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lequel nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation, 27 chemin des Lichères.

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter ce bien.

COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME

La loi ALUR organise un nouveau transfert de droit de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux EPCI au 1^{er} janvier 2021.

Toutefois la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. (Il faut donc 28 communes représentant 10 478 habitants).

Les communes favorables au transfert de la compétence n'ont pas lieu de délibérer.

Après discussion, Monsieur le Maire propose au Conseil de s'opposer au transfert ce qu'il

accepte à l'unanimité.

CRÉDIT DE FORMATION DES ÉLUS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que nous avons obligation de prendre une délibération afin d'instituer un crédit de formation des élus qui doit être compris entre 2 et 20 % du montant des crédits ouverts au titre des indemnités de fonctions allouées aux élus de la commune. Pour nous : 21 143 euros soit de 422,86 euros (2%) à 4 228 euros (20%).

Etant donné que les formations peuvent être prises en charge au titre du DIF, Monsieur le Maire propose que la somme inscrite au budget soit égale à 2% des crédits ouverts au titre des indemnités de fonctions.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité donne son accord.

MUTUALISATION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a assisté, avec Odile FOUCHET, à une réunion organisée par le Maire de Beauvais-sur-Matha sur le thème de la mutualisation des moyens. Il laisse ensuite la parole à Odile FOUCHET qui fait le compte-rendu de cette réunion.

2

BÂTIMENTS

MAINTENANCE DES CLOCHES

Conformément à l'article L.70 Suite à la vérification périodique des cloches, l'entreprise Alain MACE a constaté le dysfonctionnement du dispositif de régulation qui gère la volée de la cloche de l'église. Afin de

remettre la sonnerie en service, un devis a été établi pour la fourniture d'un boîtier de mise en volée électronique type Movotron. Ce dernier s'élève à 1 167,74 euros HT soit 1 401,29 euros TTC.

Après discussion, le Conseil accepte ce devis.

3 ÉCOLE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU SIVOS

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu lundi 5 octobre 2020 :

- L'avenant au protocole Transgourmet a été adopté ce qui a pour conséquence de modifier les tarifs des repas :

- Déjeuner maternelle : 1,333 euros HT au lieu de 1,320 euros HT
- Déjeuner primaire : 1,694 euros HT au lieu de 1,677 euros HT
- La mise en place d'une protection sociale complémentaire prévoyance
- L'admission en non-valeur des sommes de 4,05 euros et de 705,10

euros

- Le renouvellement de la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie de Sonnac
- Le bilan de la rentrée scolaire
- Le compte-rendu de la visite de l'ergonome sur le site de Haimps

4 ENVIRONNEMENT

PASSERELLE DU PARVET

Suite au signalement de l'employé communal qui a remarqué que les branches ne passaient plus sous la passerelle qui se trouve à côté des jeux, nous avons sollicité le SYMBA pour demander un curage en aval de la passerelle afin de faciliter les écoulements.

Le SYMBA nous indique qu'il n'y a pas d'enjeu vis-à-vis du risque inondation à proximité immédiate et l'accumulation de sédiments sur ce bras de rivière est naturelle puisque ce n'est pas le cours principal. La problématique réside dans la configuration de la passerelle dont l'ancrage n'est pas en haut de

berge et le tablier est horizontal. Etant donné qu'après un éventuel curage, le lit se comblerait à nouveau (c'est son profil d'équilibre), il est donc conseillé à la commune de modifier sa passerelle pour l'adapter au contexte. Le Conseil en prend note mais ne voit pas l'utilité de faire de tels frais.

5 ANIMATION

BILAN DE LA MANIFESTATION CHAPITRERIES DES TOUT PETITS

Odile FOUCHET fait le bilan de la manifestation qui a eu lieu le mercredi 14 octobre. Devant une

quarantaine d'enfants et leurs accompagnants, la compagnie Numéro 5 a présenté son spectacle « VOLE ».

Il s'agissait d'un spectacle de

grande qualité au cours duquel les acteurs ont su captiver l'attention des enfants.

6 QUESTIONS DIVERSES

RENCONTRE AVEC CYCLAD

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la demande de Jennifer GABEAUD, ils ont rencontré Monsieur MORILLON de Cyclad à propos de la collecte en bacs collectifs.

Il laisse ensuite la parole à Jennifer GABEAUD qui fait le compte rendu de cet entretien.

La collecte en bacs collectifs sera obligatoire au 1^{er} janvier 2022 mais nous avons la possibilité d'installer les bacs pour le 1^{er} janvier 2021. Seul problème, cela ne changera rien pour 2021 au niveau des passages pour

les sacs jaunes alors qu'il devait y avoir un passage chaque semaine.

Quelques points qui posent problème devront être revus avec les usagers et il faudrait compter les endroits où une petite plateforme devra être mise en place. Après discussion, le Conseil a décidé de demander la mise en place des bacs collectifs au 1^{er} janvier 2021.

DÉMATÉRIALISATION DES CONVOCATIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers que conformément

à la loi, et sauf avis contraire, les convocations seront adressées par voie électronique.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ASSOCIATIONS

Fabienne GODIN fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'APE Haimps-Sonnac qui a eu lieu le lundi 12 octobre.

Odile FOUCHET fait le compte rendu de l'assemblée générale de Fêt'ARTS qui a eu lieu le vendredi 16 octobre.

FIN DE SÉANCE : 22H15

Les noms des rues ont-ils une histoire ? (2)

En cette période compliquée (1), je n'ai pas beaucoup avancé dans mes recherches, puisqu'il m'est impossible d'aller à la rencontre des personnes qui se sont proposées pour m'aider. De plus organiser une réunion est interdit (sauf par visio, ce qui, vous le comprendrez, n'est pas évident pour tous). Je les remercie, ce n'est que partie remise, nous finirons bien par sortir de cette situation !

Cependant, j'ai pu trouver un document à la bibliothèque (avant le re-confinement), écrit par Gaston Egretou, sur l'origine des noms des rues. Je vous donne donc lecture de ces écrits.

Ces noms ont été donnés progressivement au cours des ans, pour quelques-unes. Le complément a été fait vers 1990 à la demande de l'Administration.

HAIMPS.

Rue du Champ du Bois : Menant au fief de ce nom désignant des bois défrichés. Depuis longtemps on l'appelait « chemin des Maures » (par où les Arabes sont autrefois arrivés) et non « chemin des morts » car le cimetière n'était là que depuis 1860.

Chemin de Moirée : On n'a pu retrouver l'origine de ce nom très ancien

Rue du Grand Pont : Le grand pont était celui du moulin de l'Abbaye

Sentier du Moulin : Il longe le moulin de l'ancienne Abbaye

Rue du Colombier : Borde le clos de l'Abbaye jusqu'au colombier de son entrée

Rue de l'Église : Qui borde l'église

Rue de la Ferronnerie : Vient de l'atelier de la forge, serrurerie et machines agricoles qu'y avaient installé les frères Noir vers 1860

Chemin de la Garenne : Menait à la garenne d'HAIMPS, fief boisé et réserve de gibier

Impasse des Cognassiers : Dans les cours qui la bordent existaient ces fruitiers

Rue de l'Abbaye : Elle allait du colombier à la petite porte des moines de l'église. Son extrémité sud a été bâtie

Rue du Palmier : Dans cette rue un beau palmier (signe d'aisance)

Impasse du Gîte : En raison du gîte rural qu'y a installé Antoinette Neau

Chemin des Chênevières : Menait aux champs de chanvre autrefois très nombreux en bordure de rivière

Rue du Petit Pont : Celui du chemin des Touches

Impasse Jamin : Du nom de l'ancien propriétaire de la maison qu'il desservait

Rue du Bourg : Pour les habitants de FRESNEAU rue d'accès au bourg et à son église

Impasse du Porche : Desservant les deux porches des maisons Goujeaud et Duperron (aurait dû s'appeler « impasse des porches »)

Route de la Gare : Créée vers 1885, en même temps que les écoles, pour rejoindre la gare d'Haimps-Sonnac à 3 kms au sud

Place du 19 mars 1962 : Commémore la fin de la guerre d'Algérie. « canton » et ancien cimetière du bourg

Place du 11 novembre 1918 : Célébre la fin de la 1^{ère} guerre mondiale

FRESNEAU

Rue de la Maison Brûlée : Traverse le fief de ce nom qu'il doit à la maison qui y a brûlé il y a très longtemps

Impasse du Renard : Du nom de l'ancien propriétaire desservi, Alexis Renard

Chemin des Grands Prés : Autrefois chemin de la garenne de Fresneau qui menait aux prés communaux. Avec la rue du canton et la rue du commerce il constituait ce que les notaires appelaient « le chemin de la chapelle de Fresneau à grande russe »

Rue du Gabot : Autrefois chemin défoncé et boueux qui méritait bien son nom

Rue du Canton : Aboutit à la place centrale (canton) de Fresneau

Impasse du Chien Noir : Un jour, un courrier est parvenu à cette adresse jusque-là inconnue. Elle lui est restée

Impasse des Ouches : Aboutit aux ouches de la partie sud-ouest de Fresneau

Impasse du Puits : Aboutissait à un puits commun à trois propriétaires

Chemin des Lichères : Il menait à des terrains pauvres

Rue Basse : En pente jusqu'à la rivière

Rue du Logis : Qui descend jusqu'au logis de Fresneau

Rue de la Brûlerie : Chaque année s'y installait un distillateur ambulancier

Rue du Pigeonnier : Longe la maison de la Lucette avec son pigeonnier

Rue du Lavoir : Vers 1934 y fut aménagée le lavoir municipal avec en aval l'abreuvoir. Faute d'eau ce lavoir était remplacé souvent en été par celui du pont du Chatelère

Rue du Moulin : Longe le moulin du logis de Fresneau

Impasse des Gerbiers : Au fond de cette ruelle des propriétaires établis saient leurs gerbiers en attendant la venue de la batteuse

Rue du Commerce : Y étaient installés les principaux commerces de Fresneau (cafés, épiciers, boulanger, maréchaux-ferrants, marchands de bestiaux)

Rue du Puits : (ne pas confondre avec l'impasse) Là aussi, au coin de la rue du commerce existait un puits commun à plusieurs petits propriétaires

Rue de la Forge : En raison de la forge qu'y avait établi Emile Longuée en 1934

Rue du Laurier : Beau laurier-sauge au centre de la rue

Rue du Fer à Cheval : Doit son nom à sa forme (et peut-être aussi au commerce de chevaux qu'exerçaient les frères Bellivier)

Rue des Écoles : Qui depuis des décennies conduit les enfants de Fresneau à l'école

Impasse du Chausset : Nom demandé à l'époque par Marcelle Girardeau mais dont on ignore l'origine

En aucun cas, nous changerons les noms des rues. Ce n'est pas le but de cette démarche, qui est seulement de les recenser et d'essayer de savoir pourquoi elles ont été baptisées ainsi.

Sylvia BENOIST

(1) article écrit fin novembre 2020

Le dessin de Philippe

Jh'ai tout c'qu'o faut ! la gueneuille su la goule, thieu
foutu papier, ma r'morque est piene, et jh'ai minme
été d'obyighé de mett' des ranches !!
Et bin vouéla qu'asteur ol'a ine bique qui fait
le cadrou ! ol'est p'tête thieu virus.? o manqu'rait
pu qu'thieu !!!



VOS PHOTOS



Francine Remaud



Géraldine Marchal

Géraldine Marchal

